

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE**

**RÈGLEMENT NO 2025-07 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT
DE 1 737 270 \$ POUR LE PAVAGE, LA RÉFECTION DE DIVERS TRONÇONS
DE RUES, (LEVAC, MARCOTTE, PENVILLE BAIE, STE-CLAIRE, COIN
JOURDAIN ET CH. DE LA BAIE), CREUSAGE DE FOSSÉ RUE MONTPETIT
ET RENOUELEMENT DE HUIT (8) PONCEAUX**

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 9 juin 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1061, alinéa 4, du Code municipal du Québec, lorsqu'un règlement d'emprunt vise des travaux de voirie et que le remboursement de l'emprunt est assumé par l'ensemble des propriétaires d'immeubles de la municipalité, seule l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation est requise.

ATTENDU QUE (mentionner la TECQ et le montant de l'aide financière)

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller XXXXXXXX
appuyé par le conseiller XXXXXXXX

ET RÉSOLU

Que le règlement suivant soit et est adopté.

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à faire exécuter des travaux de pavage et de réfection des tronçons de rues suivantes : rue Levac, chemin Marcotte, chemin Penville Baie, ch. Ste-Claire et l'intersection rue Jourdain et ch. de la Baie. Le conseil est autorisé à faire exécuter les travaux de renouvellement des huit (8) ponceaux situés sur le ch. Lefebvre, ch. de la Baie, rue Jourdain, ch. de la Clairière, Chemin Levac, Chemin Marcotte, ch. Penville Baie et promenade J.Martin. Il est aussi autorisé à faire creuser un fossé sur la rue Montpetit. Le tout selon l'estimation budgétaire numéro 532710052501 préparé et signé par Dominique Paradis, ingénieur de la Fédération Québécoise des Municipalités du Québec en date du 24 mars 2026 et selon le sommaire des coûts préparé et signé par le directeur général Eric Lachapelle en date du 5 mai 2026, incluant les imprévus, les honoraires professionnels, les frais de financements et les taxes nettes, lesquels font partie intégrante du présent règlement aux annexes A et B;

ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 737 270\$\$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 737 270\$\$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À RIVIÈRE-BEAUDETTE, CE XXXXXXXX 2026

Patrick Bousez
Maire

Eric Lachapelle
Directeur général

Avis de motion :
Dépôt du projet de règlement :
Adoption du projet de règlement :
Approbation du MAMH :
Entrée en vigueur :

9 juin 2026
9 juin 2026

ANNEXE A



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

Ingénierie et infrastructures

Fédération québécoise des municipalités

1170, Grande Allée Ouest, 2E

Québec (Québec) G1S 1E5

Téléphone : 418.651.3343

Télécopieur : 418.651.1127

Municipalité de Rivière-Beaudette

24 mars 2026

BORDEREAU D'ESTIMATION PRÉLIMINAIRE

Réfection de pontceaux et rues

N/Réf. : 532710052501

SOMMAIRE

A) Chemin Levac	440 385,00 \$
B) Rue Montpetit et chemin de la Baie	10 735,00 \$
C) Penville Baie	557 545,00 \$
D) Chemin Marcotte	120 300,00 \$
E) Chemin Sainte-Claire	129 892,50 \$
F) Promenade J.-Martin	29 880,00 \$
G) Honoraires professionnels - Surveillance	90 000,00 \$
H) Honoraires professionnels - Contrôle	30 000,00 \$
Imprévus (5%)	64 436,88 \$
Sous-total n 1	1 473 174,38 \$
T.P.S. (5 % du sous-total n° 1)	73 658,72 \$
T.V.Q. (9,975 % du sous-total n° 1)	146 949,14 \$
GRAND TOTAL DU BORDEREAU D'ESTIMATION	1 693 782,24 \$

Préparé par :

Dominique Paradis

Ingénieur (#OIQ 6007064)



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

Ingénierie et infrastructures

Fédération québécoise des municipalités

1170, Grande Allée Ouest, 2E

Québec (Québec) G1S 1E5

Téléphone : 418.651.3343

Télécopieur : 418.651.1127

Municipalité de Rivière-Beaudette

24 mars 2026

BORDEREAU D'ESTIMATION PRÉLIMINAIRE

Réfection de ponceaux et rues

N/Réf. : 532710052501

DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
A) Chemin Levac				
1 Voirie				
1,1 Organisation de chantier et maintien de la circulation	1	global	@ 30 000,00 \$	30 000,00 \$
1,2 Enlèvement du pavage existant, ép. variable (~ 100 mm)	3 000	m.ca	@ 4,75 \$	14 250,00 \$
1,3 Déblai de 2e classe, structure de chaussée existante, ép. 780 mm	3 150	m.cu	@ 15,00 \$	47 250,00 \$
1,4 Membrane géotextile grade R1	3270	m. ca.	@ 5,00 \$	16 350,00 \$
1,5 Matériau granulaire MG 112 pour sous fondation, épaisseur 400 mm	3 220	t.m.	@ 28,00 \$	90 160,00 \$
1,6 Matériau granulaire MG 20 pour fondation supérieure, épaisseur 300 mm	2 370	t.m.	@ 32,00 \$	75 840,00 \$
1,7 Enrobé bitumineux incluant liant d'accrochage et travaux de raccordement à l'existant - Couche unique ESG-14, PG 58H-34, 75 mm	590	t.m.	@ 165,00 \$	97 350,00 \$
1,8 Accotements en gravier MG-20b	435	m. ca.	@ 20,00 \$	8 700,00 \$
1,9 Rechargement des entrées privées en gravier MG-20b	105	m. ca.	@ 20,00 \$	2 100,00 \$
1,10 Raccordements des entrées privées en pavage EC-10	110	m. ca.	@ 70,00 \$	7 700,00 \$
1,11 Raccordements des entrées privées en pavé (interbloc)	30	m. ca.	@ 115,00 \$	3 450,00 \$
1,12 Engazonnement en plaque, incluant 100mm terre végétale	770	m. ca.	@ 15,00 \$	11 550,00 \$
1,13 Prémарquage et marquage	1	global	@ 3 500,00 \$	3 500,00 \$
1,14 Nettoyage des routes existantes	1	global	@ 1 500,00 \$	1 500,00 \$
SOUS-TOTAL 1				409 700,00 \$
2 Ponceau				
2,1 Ponceau privés 375 mm en PEHD à remplacer	33	m.lin.	@ 350,00 \$	11 550,00 \$
2,2 Ponceau 375 mm en PEHD, incluant murs parafoilles	12	m.lin.	@ 600,00 \$	7 200,00 \$
2,3 Enrochement Type 2, 100-200mm. Protection des extrémités, 300mm ép.	15	m.ca	@ 45,00 \$	675,00 \$
2,4 Transition de ponceau 1:5 en MG-112	240	t.m.	@ 24,00 \$	5 760,00 \$
2,5 Nettoyage et reprofilage du fossé existant	220	m.lin.	@ 25,00 \$	5 500,00 \$
SOUS-TOTAL 2				30 685,00 \$
TOTAL A) - Chemin Levac				440 385,00 \$

DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
B) Rue Montpetit et de la Baie				
1 Voirie				
1,1 Organisation de chantier et maintien de la circulation	1	global	@ 1 000,00 \$	1 000,00 \$
1,2 Préparation de la surface en gravier existante (incluant nettoyage/décontamination, nivellement et compaction)	175	m.ca	@ 15,00 \$	2 625,00 \$
1,3 Enrobé bitumineux incluant liant d'accrochage et travaux de raccordement à l'existant, ESG-14, ép 75 mm	34	t.m.	@ 165,00 \$	5 610,00 \$
1,4 Prémarquage et marquage	1	global	@ 1 000,00 \$	1 000,00 \$
1,5 Nettoyage des routes existantes	1	global	@ 500,00 \$	500,00 \$
TOTAL B) - Rue Montpetit et de la Baie				10 735,00 \$
C) Penville Baie				
1 Voirie				
1,1 Organisation de chantier et maintien de la circulation	1	global	@ 37 000,00 \$	37 000,00 \$
1,2 Nettoyage et préparation de la surface pavée existante	3 600	m.ca	@ 1,50 \$	5 400,00 \$
1,3 Enlèvement du pavage existant, ép. variable (~ 100 mm)	2 050	m.ca	@ 15,00 \$	30 750,00 \$
1,4 Déblai de 2e classe, structure de chaussée existante, ép. 780 mm	2 050	m.cu	@ 15,00 \$	30 750,00 \$
1,5 Membrane géotextile grade R1	2170	m. ca.	@ 5,00 \$	10 850,00 \$
1,6 Matériau granulaire MG 112 pour sous fondation, épaisseur 400 mm	2 120	t.m.	@ 28,00 \$	59 360,00 \$
1,7 Matériau granulaire MG 20 pour fondation supérieure, épaisseur 300 mm	1 840	t.m.	@ 32,00 \$	58 880,00 \$
1,8 Enrobé bitumineux incluant liant d'accrochage et travaux de raccordement à l'existant - Couche unique ESG-14, PG 58H-34, 75 mm	385	t.m.	@ 165,00 \$	63 525,00 \$
1,9 Fourniture et pose enrobé tiède flexible de haute performance raccordement à l'existant - Couche de correction, ±25 mm	230	t.m.	@ 215,00 \$	49 450,00 \$
1,10 Fourniture et pose enrobé tiède flexible de haute performance raccordement à l'existant - Couche de surface, 50 mm	455	t.m.	@ 210,00 \$	95 550,00 \$
1,11 Rechargement des accotements en gravier MG-20b	1 010	m. ca.	@ 15,00 \$	15 150,00 \$
1,12 Rechargement des entrées privées en gravier MG-20b	135	m. ca.	@ 15,00 \$	2 025,00 \$
1,13 Raccordements des entrées privées en pavage EC-10	275	m. ca.	@ 65,00 \$	17 875,00 \$
1,14 Fourniture et pose des glissières de sécurité (incluant démantèlement des glissières existantes)	25	m.lin.	@ 350,00 \$	8 750,00 \$
1,15 Raccordements : Enlèvement et disposition du pavage existant par planage, ép. 40 mm	185	m. ca.	@ 10,00 \$	1 850,00 \$
1,16 Prémarquage et marquage	1	global	@ 7 000,00 \$	7 000,00 \$
1,17 Nettoyage des routes existantes	1	global	@ 2 500,00 \$	2 500,00 \$
SOUS-TOTAL 1				496 665,00 \$
2 Ponceau				
2,1 Ponceau 1650 mm en TTOG, incluant murs parafoilles	12	m.lin.	@ 1 800,00 \$	21 600,00 \$
2,2 Enrochement Type 2, 100-200mm. Protection des extrémités, 300mm ép.	50	m.ca	@ 45,00 \$	2 250,00 \$
2,3 Matériau granulaire MG-112 pour transition de ponceau 1:5 et fondation inférieure	160	t.m.	@ 28,00 \$	4 480,00 \$
2,4 Engazonnement en plaque, incluant 100mm terre végétale	2170	m.ca	@ 15,00 \$	32 550,00 \$
SOUS-TOTAL 2				60 880,00 \$
TOTAL C) - Penville Baie				557 545,00 \$

DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
D) Chemin Marcotte				
1 Voirie				
1,1 Organisation de chantier et maintien de la circulation	1	global	@ 8 500,00 \$	8 500,00 \$
1,2 Nettoyage et préparation de la surface pavée existante	2 000	m.ca	@ 1,50 \$	3 000,00 \$
1,3 Fourniture et pose enrobé tiède flexible de haute performance raccordement à l'existant - Couche de correction, ±25 mm	130	t.m.	@ 215,00 \$	27 950,00 \$
1,4 Fourniture et pose enrobé tiède flexible de haute performance raccordement à l'existant - Couche de surface, 50 mm	260	t.m.	@ 210,00 \$	54 600,00 \$
1,5 Accotements en gravier MG-20b	310	m. ca.	@ 20,00 \$	6 200,00 \$
1,6 Rechargement des entrées privées en gravier MG-20b	65	m. ca.	@ 20,00 \$	1 300,00 \$
1,7 Raccordements des entrées privées en pavage EC-10	175	m. ca.	@ 70,00 \$	12 250,00 \$
1,8 Raccordements : Enlèvement et disposition du pavage existant par planage des extrémités au début et à la fin des travaux ép. 40 mm	330	m. ca.	@ 10,00 \$	3 300,00 \$
1,9 Prémarquage et marquage	1	global	@ 2 200,00 \$	2 200,00 \$
1,10 Nettoyage des routes existantes	1	global	@ 1 000,00 \$	1 000,00 \$
TOTAL D) - Chemin Marcotte				120 300,00 \$
E) Chemin Sainte-Claire				
1,1 Organisation de chantier et maintien de la circulation	1	global	@ 8 500,00 \$	8 500,00 \$
1,2 Enlèvement du pavage existant, ép. variable (~ 100 mm)	730	m.ca	@ 8,25 \$	6 022,50 \$
1,4 Enlèvement des trottoirs existants	175	m.ca	@ 35,00 \$	6 125,00 \$
1,5 Déblai de 2e classe, structure de chaussée existante, 780 mm	850	m.cu	@ 15,00 \$	12 750,00 \$
1,6 Membrane géotextile grade R1	840	m. ca.	@ 5,00 \$	4 200,00 \$
1,7 Matériau granulaire MG 112 pour sous fondation, épaisseur 400 mm	800	t.m.	@ 28,00 \$	22 400,00 \$
1,8 Matériau granulaire MG 20 pour fondation supérieure, épaisseur 300 mm	650	t.m.	@ 32,00 \$	20 800,00 \$
1,9 Enrobé bitumineux incluant liant d'accrochage et travaux de raccordement à l'existant - Couche de base ESG-14, PG 58H-34, 60 mm	130	t.m.	@ 165,00 \$	21 450,00 \$
1,10 Enrobé bitumineux incluant liant d'accrochage et travaux de raccordement à l'existant - Couche de surface ESG-10, PG 58H-34, 40 mm	90	t.m.	@ 165,00 \$	14 850,00 \$
1,12 Dalle de béton, incluant fondation granulaire en MG-20, épaisseur 150 mm incluant enlèvement de la dalle existante et travaux de raccordements	2	m. ca.	@ 245,00 \$	490,00 \$
1,13 Accotements en gravier MG-20b	75	m. ca.	@ 20,00 \$	1 500,00 \$
1,14 Rechargement des entrées privées en gravier MG-20b	35	m. ca.	@ 20,00 \$	700,00 \$
1,15 Raccordements des entrées privées en pavage EC-10	25	m. ca.	@ 85,00 \$	2 125,00 \$
1,16 Raccordements des trottoirs privés en pavé (en bloc)	2	m. ca.	@ 115,00 \$	230,00 \$
1,17 Engazonnement en plaque, incluant 100mm terre végétale	250	m. ca.	@ 15,00 \$	3 750,00 \$
1,18 Prémarquage et marquage (ligne de rive, traverse piétonne, etc.)	1	global	@ 3 500,00 \$	3 500,00 \$
1,19 Nettoyage des routes existantes	1	global	@ 500,00 \$	500,00 \$
TOTAL E) - Chemin Sainte-Claire				129 892,50 \$

DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
F) Promenade J.Martin				
1 Voirie				
1,1 Organisation de chantier et maintien de la circulation	1	global	@ 2 000,00 \$	2 000,00 \$
1,2 Enlèvement du pavage existant, ép. variable (~ 100 mm)	80	m.ca	@ 15,00 \$	1 200,00 \$
1,3 Matériau granulaire MG 20 pour fondation supérieure, épaisseur 300 mm	65	t.m.	@ 32,00 \$	2 080,00 \$
1,4 Enrobé bitumineux incluant liant d'accrochage et travaux de raccordement à l'existant , ESG-14, ép 75 mm	15	t.m.	@ 165,00 \$	2 475,00 \$
1,5 Raccordements des entrées privées en pavage EC-10	60	m. ca.	@ 85,00 \$	5 100,00 \$
1,6 Prémарquage et marquage	1	global	@ 500,00 \$	500,00 \$
1,7 Nettoyage des routes existantes	1	global	@ 500,00 \$	500,00 \$
SOUS-TOTAL 1				13 855,00 \$
2 Ponceaux				
2,1 Ponceau 450 mm en PEHD, incluant murs parafoûilles	16	m.lin.	@ 650,00 \$	10 400,00 \$
2,2 Enrochement Type 2, 100-200mm. Protection des extrémités, 300mm ép.	20	m.ca	@ 45,00 \$	900,00 \$
2,3 Matériau granulaire MG-112 pour transition de ponceau 1:5 et fondation inférieure	150	t.m.	@ 28,00 \$	4 200,00 \$
2,4 Engazonnement en plaque, incluant 100mm terre végétale	35	m.ca	@ 15,00 \$	525,00 \$
SOUS-TOTAL 2				16 025,00 \$
TOTAL F) - Promenade J.Martin				29 880,00 \$

ANNEXE B

ANNEXE " B "

MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE

Règlement d'emprunt # 2025-07

Objet du règlement : pavage, réfection de divers tronçons de rues, creusage de fossé et renouvellement de huit ponceaux

Coût direct

Coût directs des travaux- Estimation de la FQM

	1 288 737.50
Total du coût direct	1 288 737.50
Taxe - TPS	64 436.88
Taxe - TVQ	128 551.57
Sous total - Coût des travaux taxes incluses	1 481 725.94

Taxe - TPS - Remboursé à 100 %	(64 436.88)
Taxe - TVQ - À payer - Le nette est présenté dans les frais incident	(128 551.57)
Grand total du coût direct	1 288 737.50

Frais incident

Imprévus	10%	128 873.75
Honoraires professionnels (1	10%	128 873.75
Taxe - TVQ - Nette à payer		77 130.94
Sous total des frais incidents		334 878.44

Sous total des dépenses 1 623 615.94

Frais incident

Frais de financement	7%	113 653.12
Grand total du pouvoir de l'emprunt		1 737 269.06

Frais incident

Grand total des frais incident 448 531.56

Calcul du pourcentage des frais incident 34.80%

Grand total de la dépense 1 737 269

Préparé par:

En date du: _____

Signature _____